

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 09/04/2014
Date d'affichage 09/04/2014
Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille quatorze,
Le seize avril à 20 h 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR -
Jean-François LAHAYE Adjoint – Séverine HERBERT –
Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT – Bernard
OLIVIER – Marylène GUIFFARD – Christel COUPPEY –
François-Xavier COUPPEY
Formant la majorité des membres en exercice
Absent excusé : Mr Patrice LECESNE

Monsieur Patrice LECESNE donne pouvoir à Monsieur Bernard
OLIVIER

Secrétaire de séance :

Délibération n° 2014 – 14 / Création des commissions

Le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

Finances : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE –
Bernard OLIVIER – Christel COUPPEY

Personnes âgées : MM Jean-François LAMOTTE – Séverine HERBERT – Marylène
GUIFFARD

Ecole – garderie Périscolaire – Rythmes scolaires : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain
LACOUR – Séverine HERBERT – Marylène GUIFFARD – Christel COUPPEY – François-
Xavier COUPPEY

Bâtiments et travaux : MM Jean-François LAMOTTE – Jean-François LAHAYE –
Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT – Bernard OLIVIER François-Xavier
COUPPEY

Chemins – Voirie : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain LACOUR – Bernard
CHARDOT – Christel COUPPEY

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

Liste électorale : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE – Marylène GUIFFARD

Communication – Bulletin – Site internet : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE – Séverine HERBERT

Lien aux associations : MM Jean-François LAMOTTE – Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE – Bernard OLIVIER

Fêtes et Cérémonies : L'ensemble du conseil municipal

Commission d'appel d'offres : Mr Jean-François LAMOTTE, président de droit
Membres titulaires : MM Sylvain LACOUR – Jean-François LAHAYE – Bernard OLIVIER
Membres suppléants : MM Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT – Christel COUPPEY

Fleurissement – guirlandes : MM Jean-François LAMOTTE – Jean-François LAHAYE – Christophe CAILLOT – Marylène GUIFFARD – François-Xavier COUPPEY

Salle de convivialité : L'ensemble du conseil municipal

Délibération n° 2014 – 15

Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal :

- dit que Mr Jean-François LAMOTTE, maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- désigne en son sein, les trois personnes suivantes comme membres du conseil d'administration du CCAS
Mme Séverine HERBERT
Mme Marylène GUIFFARD
Monsieur Christel COUPPEY

Délibération n° 2014 – 16

Désignation des responsables ou délégués

Le Conseil municipal désigne les responsables ou délégués suivants :

- responsable de l'employé communal (Monsieur Jean-Marie DORANGE) : MM Sylvain LACOUR et Jean-François LAHAYE
- Représentant Manche Numérique : Monsieur Sylvain LACOUR
- Correspondant défense : Monsieur Jean-François LAMOTTE
- Délégués CDAS Saint-Lô : Mr Jean-François LAMOTTE, Titulaire – Mme Marylène GUIFFARD, suppléante
- Responsable salle Saint-Pierre : Madame Séverine HERBERT

Monsieur Christel COUPPEY quitte la séance.

Délibération n° 2014 – 17

Contributions directes /taux d'imposition 2014

Le Maire communique au conseil municipal l'état 1259 et lui demande de voter les taux d'imposition 2014.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'application des taux communaux 2013, répartis de la manière suivante :

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

- taxe d'habitation 8.51 %
- taxe foncière bâti 19.31 %
- taxe foncière non bâti 37.76 %

Délibération n° 2014 – 18

Décision modificative n° 1

Vu, le budget primitif 2014,

Vu, les dotations 2014 attribuées à notre commune, publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur,

Vu, l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014,

Vu, la délibération n° 2014 -17 de ce jour contributions directes / taux d'imposition 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide les modifications de crédits suivants au budget de l'exercice 2014 :
 - section fonctionnement, dépenses article 678 autres charges exceptionnelles : - 668 € (en diminution)
 - section fonctionnement, recettes, article 73 111 taxes foncières et d'habitation : + 2745 €
 - section fonctionnement, recettes, article 7411 dotation forfaitaire : - 321 € (en diminution)
 - section fonctionnement, recettes, article 74121 dotation solidarité rurale : - 1266 € (en diminution)
 - section fonctionnement, recettes, article 74127 dotation nationale de péréquation : - 1826 € (en diminution)

- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2014 – 19

Indemnité de fonction du maire et des deux adjoints

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions), le Conseil Municipal :

- décide et avec effet à compter du 5 avril 2014 (date d'entrée en fonction des élus) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de maire à 8.5 % de l'indice brut 1015 et pour l'exercice de la fonction d'adjoint au maire à 6.6 % de l'indice brut 1015 pour chacun.

Délibération n° 2014 – 20

Location logement communal / 15 B rue de l'église

Le Maire informe le conseil municipal du départ de la locataire du logement situé 15 B rue de l'église, à compter du 30 avril 2014.

Le conseil municipal :

- dit que le délai de préavis de 3 mois n'est pas respecté mais accepte de ne pas demander le paiement du loyer du mois de mai à Madame MOITIER, actuelle locataire.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

- fixe le montant du loyer qui sera demandé au nouveau locataire, à compter du 1^{er} juin 2014 à 520 Euros par mois
- précise que le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- autorise le maire à signer le bail ainsi que toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de cette décision (état des lieux, diagnostic énergétique...)

Délibération n° 2014 – 21

Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche en date du 10 mars 2014 concernant la mise en place de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques (ragondins et rats musqués).

Après étude, le conseil municipal :

- accepte le projet de convention 2014 ci-annexé, présenté par la FDGDON 50,
- donne son accord pour verser une participation de 302 € pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissements (constitution d'un réseau de piègeurs, acquisition de stock de pièges et d'équipements de protection individuelle, équipement de point de collecte des cadavres...)
- accepte l'octroi d'une indemnisation aux piègeurs à hauteur de 1.50 € par témoin de capture justifié ou 2.10 € par témoin de capture justifié et dont le cadavre a été éliminé par équarrissage selon le plan de la FDGDON.
- autorise le Maire à signer la convention indiquée ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 2014 – 22

Subventions

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- APE Collège de Flamanville : 50 €
- APE RPI Héauville Helleville : 150 €
- Association des Personnes âgées du pays de la Diélette : 80 €
- Association « Bouger à Helleville » : 150 €
- Association « A2H » : 150 €
- Association « Anciens Combattants » : 70 €
- Radio Flam : 80 €
- Société de Chasse : 70 €
- Lycée Jean-François Millet Cherbourg-Octeville (voyage linguistique au Pays de Galle de 2 élèves résidant à Helleville) : 40 €

Soit un total de 840 €

Elections européennes du 25 mai 2014 / organisation du bureau de vote

Le conseil municipal organise le bureau de vote et établit les tours de garde pour les élections européennes du 25 mai prochain de la façon suivante :

8 h - 10 h 30 : MM Jean-François LAMOTTE - Bernard OLIVIER – Patrice LECESNE –

10 h 30 – 13 H : MM Sylvain LACOUR - Jean-François LAHAYE – Bernard CHARDOT –

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014

13 h – 15 h 30 : MM Marylène GUIFFARD – François-Xavier COUPPEY – Christophe CAILLOT

15 h 30 – 18 h : MM Jean-François LAMOTTE – Séverine HERBERT – Christel COUPPEY

Organisation du 8 mai

Cette année la cérémonie du 8 mai aura lieu à Helleville pour les 15 communes du canton des Pieux. Le conseil municipal organise cette cérémonie.

Nom Prénom	Signature	Motif de non signature
Jean-François LAMOTTE		
Sylvain LACOUR		
Jean-François LAHAYE		
Séverine HERBERT		
Christophe CAILLOT		
Bernard CHARDOT		
Bernard OLIVIER		
Marylène GUIFFARD		
Christel COUPPEY		
Patrice LECESNE		Absent excusé
François-Xavier COUPPEY		

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014